

PARIS, le 10 OCTOBRE 1917. L'Assemblée nationale s'est réunie hier matin à 10 heures. Elle a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice. Le rapporteur, M. de la Porte, a exposé les motifs de la proposition. Il a souligné l'urgence de la réforme, en raison de l'augmentation du nombre de juges et de la complexité des affaires. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. L'Assemblée a adopté le projet à l'unanimité.

Le Sénat s'est réuni hier à 15 heures. Il a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice. Le rapporteur, M. de la Porte, a exposé les motifs de la proposition. Il a souligné l'urgence de la réforme, en raison de l'augmentation du nombre de juges et de la complexité des affaires. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le Sénat a adopté le projet à l'unanimité.

Le Conseil des ministres s'est réuni hier à 18 heures. Il a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice. Le rapporteur, M. de la Porte, a exposé les motifs de la proposition. Il a souligné l'urgence de la réforme, en raison de l'augmentation du nombre de juges et de la complexité des affaires. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le Conseil a adopté le projet à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

Le projet de loi relatif à la réorganisation de la justice a été adopté par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil des ministres. Le projet prévoit la création de nouveaux tribunaux et la suppression de certains autres. Le projet a été adopté à l'unanimité.

**VENTES A L'ENCAEN.**

PARIS, le 10 OCTOBRE 1917.

Le marché des ventes à l'encaen a été très actif hier. Les prix ont augmenté de manière significative. Les ventes ont été réalisées à un rythme soutenu. Les acheteurs ont été nombreux et les offres ont été abondantes. Les prix ont atteint des niveaux records. Les ventes ont été réalisées à un rythme soutenu. Les acheteurs ont été nombreux et les offres ont été abondantes. Les prix ont atteint des niveaux records.